



COMMUNALTE
DE COMMUNES

Vosges du Sud

Allée de la Grande Prairie BP23 90200 GIROMAGNY
☎ 03 84 27 15 98 - Fax 03 84 27 15 13

SPANC ☎ 03 84 27 01 50 / 03 84 27 17 27

GUIDE D'UTILISATION ET D'ENTRETIEN D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Pour maintenir votre système d'assainissement non collectif en bon état de fonctionnement et pour prolonger sa durée de vie, il convient de l'entretenir régulièrement. Ce guide a pour objectif de vous donner quelques conseils sur l'entretien et l'utilisation d'une telle installation. Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter le SPANC.

UNE FOSSE N'EST PAS UNE POUBELLE

Il est interdit de ...

- jeter tout élément grossier non dégradable (lingettes, mégots, essuie-mains, couches, serviettes hygiéniques, préservatifs, ordures ménagères même après broyage...)
- verser des produits polluants, toxiques ou corrosifs (white spirit, acides, peintures, solvants, pesticides, médicaments...)
- verser des huiles de fritures ou de vidange
- raccorder les eaux pluviales ou de piscine



Il est conseillé de ...

- utiliser les produits d'entretien en quantité raisonnée
- privilégier l'emploi de produits naturels ou biodégradables
- utiliser de la lessive liquide plutôt qu'en poudre
- lancer les lave-linge et lave-vaisselle à pleine charge



LES OUVRAGES DOIVENT ETRE ACCESSIBLES

Tous les ouvrages doivent être équipés de regards de visite fermés, étanches et accessibles pour faciliter les inspections régulières ainsi que les interventions de contrôle et d'entretien (avec rehausse si nécessaire).



La circulation de véhicules et le stationnement sont interdits sur les ouvrages, ainsi que les zones de stockages.



Tout revêtement bitumé ou bétonné est proscrit sur l'épandage. Les terrains de recouvrement doivent être laissés en prairie ou pelouse, ou toute autre surface perméable permettant la circulation et les échanges d'air, sans arbres ou arbustes à proximité, les racines pouvant endommager les ouvrages.

ENTRETIEN DES CANALISATIONS ET REGARDS DE COLLECTE

Annuellement

- nettoyer à l'eau claire
- vérifier l'état de l'ouvrage (affaissement, corrosion...) et le bon écoulement des effluents
- s'assurer de l'étanchéité du tampon de visite

ENTRETIEN DU BAC A GRAISSE

Il retient les graisses issues de la cuisine et / ou de la salle de bain.

En moyenne tous les 6 mois (plus le volume est petit, plus l'entretien est fréquent)

- retirer manuellement la couche de graisse et flottant en surface
- nettoyer à l'eau claire
- vérifier l'état de l'ouvrage (affaissement, corrosion...) et le bon écoulement des effluents
- s'assurer de l'étanchéité du tampon de visite

ENTRETIEN DE LA FOSSE

Elle joue un rôle de décantation et de liquéfaction des matières organiques (boues).

Annuellement

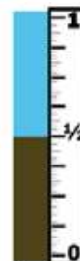
- vérifier l'état de l'ouvrage (affaissement, corrosion...) et le bon écoulement des effluents
- s'assurer de l'étanchéité du tampon de visite

En moyenne tous les 4 ans OU lorsque la hauteur de boues est supérieure à 50% de la hauteur totale

- faire réaliser une vidange par une entreprise spécialisée

La fréquence de vidange de la fosse varie en fonction de son volume et de son utilisation (nombre d'habitant, taux d'occupation,...). Elle est différente pour chaque installation.

La fosse ne doit pas être vidée totalement lors de la vidange, seulement les matières flottantes et les boues décantées au fond doivent être pompées par le vidangeur. Il est recommandé de laisser une petite quantité de boue au fond la fosse pour un redémarrage rapide de l'activité des bactéries.



Les opérations de vidange doivent être obligatoirement réalisées par une entreprise spécialisée et agréée par le représentant de l'Etat dans le département (voir liste non exhaustive ci-dessous).

Liste complète disponible sur le site internet des services de la Préfecture.

Le vidangeur est tenu de remettre à l'occupant la facture de vidange ainsi que le « Bordereau de Suivi des Déchets » qui doit obligatoirement indiquer le lieu où les boues ont été transportées pour traitement ainsi que leur volume. Ces justificatifs doivent être conservés et présentés lors des visites périodiques du SPANC.

Désignation / personne agréée	Adresse	Coordonnées
EARL MARCHAL	90110 SAINT GERMAIN LE CHATELET	03.84.27.62.87
EURL Eco pompage (BORDY Alain)	90000 BELFORT	03.84.21.90.24
Entreprise TRABAC Julien	90200 ROUGEGOUTTE	03.84.29.37.00
SARL CLERC TP	90200 GIROMAGNY	06.72.94.47.71
LAEMLIN Jean-Michel	90300 LACHAPELLE-SOUS-CHAUX	09.65.17.57.08
Société BORDY	25350 MANDEURE	03.81.35.33.82

ENTRETIEN DU PREFILTRE

Pour les installations récentes, il est intégré à la fosse toutes eaux. Il permet de retenir les matières en suspension et ainsi éviter le colmatage des ouvrages en aval.

En moyenne tous les 6 mois

- nettoyer à l'eau claire (sortir le filet ou le panier très délicatement, le rincer et le remettre en place)
- changer la pouzzolane (matériaux filtrants) si nécessaire (pour les préfiltres à pouzzolane)
- vérifier l'état de l'ouvrage (affaissement, corrosion...) et le bon écoulement des effluents
- s'assurer de l'étanchéité du tampon de visite

VERIFICATION DE LA VENTILATION

Les 2 ventilations de la fosse sont nécessaires afin de favoriser la circulation de l'air et l'évacuation des gaz de fermentation, et ainsi éviter la corrosion de l'ouvrage et les mauvaises odeurs.

Elles doivent être distinctes, en PVC diamètre 100 mm, séparées d'au moins 1 mètre entre elles (la sortie plus haute que l'entrée d'air) et équipées de chapeaux et extracteurs adaptés à leur usage.

Annuellement

- vérifier l'état des ventilations et leur bon fonctionnement (absence de feuilles, nids d'oiseaux...)

ENTRETIEN DU POSTE DE RELEVAGE

Il permet de relever les effluents de certaines installations d'assainissement.

En moyenne tous les 6 mois

- nettoyer à l'eau claire
- s'assurer du bon fonctionnement (remplissage, évacuation, flotteur non coincé...)
- vérifier l'état de l'ouvrage (affaissement, corrosion...)
- s'assurer de l'étanchéité du tampon de visite

ENTRETIEN DE L'EPANDAGE

Les drains d'épandages sont raccordés à un regard de répartition (permet de répartir les eaux prétraitées) et un regard de bouclage (permet de s'assurer que les eaux sont bien infiltrées).

Annuellement

- nettoyer à l'eau claire (attention il ne faut pas repousser les dépôts éventuellement présents dans le regard en direction des drains avec un jet sinon il y a risque de colmatage)
- vérifier l'état de l'ouvrage (affaissement, corrosion...) et le bon écoulement des effluents
- s'assurer de l'étanchéité du tampon de visite
- regard de répartition : vérifier l'écoulement et la bonne distribution des eaux vers les drains
- regard de bouclage : vérifier que les eaux ne stagnent pas (cela pourrait indiquer un colmatage des drains)

ENTRETIEN D'UNE MICROSTATION OU D'UN FILTRE COMPACT

Il convient de se référer aux recommandations et consignes du constructeur.

RAPPELS DES OPERATIONS D'ENTRETIEN ET DE VERIFICATION

(il est conseillé de tenir un registre de suivi afin de noter les dates de réalisation de ces opérations)

Bac à graisse	Eviter l'évacuation de graisses	- Inspection tous les 6 mois - Ecrémage si nécessaire
Fosse septique ou fosse toutes eaux	Eviter l'évacuation de boues	- Inspection annuelle - Vidange par entreprise agréée en moyenne tous les 4 ans ou lorsque la hauteur de boues est supérieure à 50% de la hauteur totale
Préfiltre	Eviter son colmatage et l'évacuation de boues	- Inspection tous les 6 mois - Nettoyage et changement des matériaux filtrants si nécessaire
Ventilations	Eviter la corrosion et les odeurs	- Inspection annuelle
Poste de relevage	Eviter un mauvais fonctionnement	- Inspection annuelle - Nettoyage si nécessaire
Regards de collecte, de répartition et de bouclage	Eviter tout dépôt et stagnation des eaux	- Inspection annuelle - Nettoyage si nécessaire
Microstation Filtre compact	Eviter un mauvais fonctionnement	- Inspection annuelle - suivre les instructions d'exploitation et de maintenance fournies par le fabricant

Dans le cadre d'une activité saisonnière (gîtes, chambres d'hôtes...) ou d'une location, il appartient au propriétaire d'informer les occupants de l'habitation sur l'utilisation et l'entretien de ce type d'assainissement.

LES CAUSES POSSIBLES D'UN MAUVAIS FONCTIONNEMENT

Colmatage des canalisations et regards de collecte	<ul style="list-style-type: none"> - Obturation par un corps étranger ou un dépôt important - Pente insuffisante ou contre-pente - Écrasement des canalisations ou trop faible diamètre - Entretien insuffisant
Dégagement de mauvaises odeurs dans l'habitation	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de siphons au niveau des équipements domestiques - Absence de ventilations des ouvrages ou mauvaise réalisation - Mauvaise étanchéité des raccordements de la ventilation
Dégagement de mauvaises odeurs au niveau des ouvrages	<ul style="list-style-type: none"> - Obturation des tuyaux de ventilation ou trop faible diamètre - Absence d'extracteur d'air sur la ventilation secondaire (en sortie) - Mauvaise étanchéité des tampons de visite - Manque d'entretien et quantité excessive de dépôt, boue ou graisse
Corrosion du béton	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de ventilations efficaces ou mauvaise réalisation
Colmatage du préfiltre (en sortie de la fosse)	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien insuffisant - Fosse à vidanger - Ouvrage sous dimensionné
Engorgement du regard de répartition (entrée de l'épandage)	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien insuffisant du prétraitement (fosse, préfiltre...) - Sous dimensionnement des ouvrages de prétraitement - Mauvais fonctionnement de l'épandage
Engorgement du regard de bouclage (sortie de l'épandage)	<ul style="list-style-type: none"> - Mauvaise réalisation de l'épandage ou sous dimensionnement - Mauvais fonctionnement de l'épandage, drains colmatés ou écrasés